



CEREMONIE DES VOËUX 10 JANVIER 2017

Discours de Patrick Pirodon
Président de la FNMS



Monsieur le Préfet,
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et messieurs les représentants des collectivités,
Mesdames et messieurs les Présidents,
Mesdames et messieurs les Directeurs Généraux,
Mesdames et messieurs,
et chers amis,

En premier lieu, je tiens à vous remercier d'être venus si nombreux aujourd'hui. Je remercie en particulier de nous honorer de leur présence :

- Stéphane Rouvé, Préfet, en charge de la MIDS
- Jean-Luc Rigaut, Maire d'Annecy, président du GIE Objectif Transport Public
- Patrice Pattée, Adjoint au maire de Sceaux
- Henri Prévost, Directeur de l'ANTAI
- Thierry Lange, Chef du service des Déplacements de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris
- Guy Le Bras, Directeur Général du GART



- Catherine Sachreiter et toute son équipe du Groupe Moniteur InfoPro Digital

Je suis heureux de retrouver parmi nous ce soir Denis Grand, Philippe Rochefort et Jean Delcroix, mes prédécesseurs à la présidence de la FNMS et les remercie de leur présence amicale.

Dans " Le livre de mon ami ", Anatole France écrit : " ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir ".

Avant de formuler les vœux de la FNMS pour l'année 2017, je reviendrai sur l'année 2016 qui fut riche en événements et en faits marquants. Je n'en retiendrai ce soir que cinq.

La préparation à l'entrée en vigueur de la décentralisation - dépenalisation du stationnement figure naturellement au rang de ces faits marquants. D'abord parce qu'elle a permis de compléter le dispositif législatif et réglementaire.

Ensuite, parce qu'elle a permis une large mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés autour de l'information et de la pédagogie sur les enjeux de cette réforme majeure.

La FNMS a trouvé sa place légitime dans le dispositif mis en place grâce à l'expertise technique de ses adhérents. Le colloque co-organisé par la FNMS et le GART le 9 mars en a été une parfaite illustration tout comme les cycles de formation dispensés par le CNFPT que nous avons animés notamment avec l'Association des EPL et l'Association des Maires de France et bien d'autres manifestations auxquelles nous avons été associés au côté du Préfet Rouvé.

Le travail engagé au sein de la Mission PS en 2014 concernant la réglementation Incendie dans les parcs de stationnement a trouvé sa première conclusion avec la publication du Guide de Préconisations.

Si ce Guide de Préconisations constitue une étape importante, l'essai doit maintenant être transformé avec la finalisation de la fiche d'étude d'impacts imposée par le choc de simplification des normes.

L'essai doit aussi être transformé avec la publication de l'arrêté modificatif. Là encore, la FNMS, au sein de la Mission PS, a trouvé sa place toujours grâce à l'expertise indéniable de sa représentation et à la très grande disponibilité de Philippe Deval que je remercie vivement.



La loi pour une République Numérique, adoptée par le Parlement le 28 septembre 2016 et publiée au Journal Officiel le 8 octobre, a permis à la FNMS, sans toutefois obtenir satisfaction en tous points, de rappeler auprès des rapporteurs du projet de loi à l'Assemblée Nationale et au Sénat d'une part l'intérêt de la profession à la libération des données mais d'autre part d'instaurer un cadre préservant l'innovation, le savoir-faire et l'investissement des adhérents de la FNMS.

Ce texte législatif bouleverse profondément l'économie du secteur. La FNMS n'a pas été la seule fédération ou association à attirer l'attention du législateur sur ce point. L'UTP, pour le secteur des transports publics, s'est également investie fortement sur ce dossier qui n'est pas encore définitivement fermé. L'Union européenne s'est à nouveau emparée du sujet.

Un règlement sur la libre circulation et la propriété des données devrait être proposé au Parlement et au Conseil en juin 2017 après la communication que la Commission Européenne fera sur ce thème.

Dans sa décision rendue le 4 octobre, le Conseil d'Etat a considéré que "la communauté urbaine du Grand Dijon a pu, sans commettre d'erreur manifeste d'appréciation, considérer que les services de transport urbain, de stationnement et de mise en fourrière, qui concourent à l'organisation de la mobilité des habitants sur le territoire de la communauté urbaine, présentaient entre eux un lien suffisant et décider de les confier à un délégataire unique afin d'assurer une coordination efficace entre les différents modes de transport et de stationnement, dont une partie significative des usagers est identique".

Cette décision de la plus haute juridiction administrative de notre pays constitue immanquablement un fait marquant de l'année 2016 qui pose notamment la question de la coexistence de modèles économiques d'exploitation profondément distincts.

Enfin, et parce que le stationnement évolue dans un contexte nouveau et dynamique, je voudrais relever ce soir les évolutions structurelles du marché. 2016 fut sans doute, depuis bien longtemps, une année majeure en ce sens.

Le paysage change rapidement. Urbis Park a rejoint Transdev Stationnement, ParkNow et PaybyPhone ont respectivement intégré BMW et Volkswagen.

Effia a pris une participation au capital de la SAEMES. Indigo s'est également renforcé en se portant acquéreur de City Parking en Colombie et au Panama ainsi que de WattMobile en France, tout comme Q-Park qui a repris Massilia.

Enfin de nouveaux entrants, de l'économie digitale, proposent maintenant à l'échelle nationale des offres de stationnement sur terrain privé.

Ce sont là des évolutions fondamentales, capitalistiques, fonctionnelles et territoriales, qui illustrent les changements disruptifs des métiers du stationnement.



En 2016, la FNMS a élaboré en particulier deux nouveaux outils de communication. Tout d'abord " Stationnement et Mobilités Urbaines ", la Lettre de la FNMS, qui nous permet de promouvoir la position de la FNMS sur des sujets aussi différents que l'Open Data, la décentralisation du stationnement et l'évolution de la réglementation Incendie dans les parcs de stationnement.

Ensuite, un outil cartographique, au service des adhérents, mis en ligne en juillet 2016, qui recense notamment pour l'ensemble de notre pays les parcs de stationnement publics et les villes disposant d'un stationnement payant réglementé.

Comme je le disais en introduction " ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir ", et donc dans le prolongement de ce bilan riche en évènements je voudrais maintenant dresser quelques perspectives pour 2017.

Si les années 1960 et 1970 ont consacré le rôle et la place de la voiture particulière, avec les années 2000, un nouveau regard est porté sur cette place désormais jugée trop importante. La mobilité est devenue, à l'aune de légitimes contraintes économiques, environnementales et sociétales, un enjeu pour les politiques publiques.

Le transport public qu'il soit urbain, péri-urbain ou interurbain s'est imposé comme l'une des réponses aux nouvelles contraintes. Cependant, la voiture particulière ne peut et ne doit être jetée aux gémonies. Au plan mondial, le nombre de véhicules construit augmente chaque année.

La voiture particulière reste, dans un grand nombre de situations, le seul mode de déplacement disponible et cela n'est pas uniquement vrai dans le monde rural mais également dans l'environnement péri-urbain lorsque l'offre de transport public ne peut pas être adaptée à la demande pour de simples motifs économiques. Elle est également un outil indispensable au service des mobilités partagées, consacré par le co-voiturage ou l'auto-partage.

Aussi, je forme le vœu que la voiture particulière, dans le nouveau contexte de la mobilité, conserve une place légitime dans le débat public.

2017 sera sans contestation capitale pour la mise en œuvre de la réforme du stationnement payant sur voirie. L'arsenal législatif et réglementaire est presque complet comme je l'indiquais précédemment.

Les solutions techniques, notamment issues de l'expérience internationale d'adhérents de la FNMS, sont éprouvées et prêtes à être déployées. L'ensemble des acteurs institutionnels s'est mobilisé pour assurer une compréhension des enjeux et des prérequis à la mise en œuvre de la loi.

Cependant, il reste tant à faire d'ici le 31 décembre 2017 que je forme le vœu que cette année permette à l'ensemble des acteurs publics et privés de se mobiliser rapidement pour être prêts.



Sans quoi, les objectifs de cette réforme, que la FNMS appelait elle-aussi de ses vœux depuis de très nombreuses années, ne pourront être totalement remplis.

Pour illustrer ce propos je vous invite à prendre connaissance de l'article paru dans la Gazette des Communes sous l'intitulé " Réforme du stationnement : les grandes villes prêtes, les petites villes au point mort ".

Le 7 mai 2017, les français auront élu un nouveau président de la République. L'Assemblée Nationale sera recomposée à l'issue du second tour des élections législatives du 11 juin 2017.

Ces échéances électorales, présidentielle et législative, sont pour la FNMS autant d'occasions de replacer le stationnement dans le débat public.

Elles sont aussi l'occasion de formuler, auprès des candidats et de leurs équipes de campagne, des propositions concrètes en réponse aux enjeux de la mobilité et du stationnement ainsi qu'aux contraintes des acteurs du stationnement réunis au sein de la FNMS.

C'est la raison pour laquelle la FNMS présente aujourd'hui son Livre Blanc avec sept propositions concrètes à l'attention des décideurs publics.

Parce que le stationnement est au cœur de l'action publique en matière de transport et de mobilité et qu'il n'est rattaché à aucun ministère,

La FNMS demande la création d'un poste de Délégué Interministériel au stationnement placé auprès des Ministres chargés de l'Intérieur, des Finances, des Transports et de l'Environnement, comme premier interlocuteur de la filière et coordinateur de l'action de l'Etat.

Les résultats de l'action menée successivement par les Préfets Bérard et Rouvé dans le cadre de la MIDS sont la preuve de l'efficacité d'une telle mesure.

Parce que le stationnement est générateur de dynamisme et d'activités économiques dans les centres urbains,

La FNMS propose l'ajustement du cadre législatif et réglementaire pour optimiser la décentralisation-dépénalisation du stationnement, en ouvrant l'accès au SIV aux opérateurs – collectivités, délégataires ou prestataires de services - en intégrant l'ensemble des infractions dans le champ dépénalisé et en clarifiant le cadre législatif et réglementaire d'utilisation du LAPI.

Pour cette raison également, la FNMS souhaite, pour les parcs en ouvrage, l'adaptation du statut d'établissement recevant du public aux nouvelles mobilités et aux nouveaux services.



Parce que les acteurs du stationnement sont des acteurs engagés de la ville durable et solidaire,

La FNMS demande aux décideurs publics d'assurer la pleine efficacité des mesures destinées aux personnes en situation de handicap en augmentant le nombre de places qui leur sont dédiées en surface et en luttant de manière efficace et déterminée contre la fraude à la carte " mobilité-inclusion ".

Pour cette raison aussi, la FNMS recommande le soutien fort au développement de l'éco-mobilité en faveur de l'installation d'infrastructures de recharge en soutenant l'installation de ces équipements dans les parcs publics et en facilitant, par un accès au SIV, la mise en œuvre et le contrôle des dispositifs avantageant les véhicules écologiques.

Parce que le stationnement constitue un modèle à préserver dans un environnement en mutation,

La FNMS demande que soit réellement créées les conditions d'une concurrence loyale entre les acteurs du stationnement et les nouveaux entrants, apôtres des nouvelles mobilités, en veillant à ce que les réglementations applicables au stationnement s'appliquent à tous indistinctement.

La FNMS demande aussi pour cette raison la sécurisation et la promotion du modèle français de DSP au bénéfice des collectivités et des usagers en rendant notamment obligatoire, dès l'établissement du contrat, les conditions de son éventuelle résiliation et en consacrant le principe d'équilibre économique des contrats.

Le fondement et le détail des sept propositions de la FNMS aux décideurs publics sont présentés dans le Livre Blanc de la FNMS qui vous sera remis à l'issue de la soirée par les hôtes.

Si 2017 est l'année du Livre Blanc de la FNMS, ce sera aussi, comme chaque année impaire, l'occasion pour les entreprises du secteur de révéler une nouvelle fois leur sens de l'innovation et leur savoir-faire lors de la 13^{ème} édition de Parkopolis.

Je vous y donne rendez-vous les 21 et 22 juin prochain, notamment autour de cinq tables-rondes consacrées aux enjeux du stationnement dans les politiques publiques de mobilité urbaine.



En conclusion, je remercie vivement tous les collaborateurs des entreprises adhérentes à la FNMS pour leur contribution quotidienne aux travaux qui sont conduits au sein de nos commissions permanentes et thématiques.

Mes remerciements vont également aux membres du Conseil d'Administration de la FNMS qui m'accompagnent et m'apportent leur soutien dans les réflexions sur l'avenir du stationnement et de sa représentation.

Et je n'oublierai pas dans ces remerciements Agnès Girardot et Edouard Lecomte pour le travail qu'ils réalisent au quotidien et leur investissement personnel au sein de la FNMS.

Je vous remercie pour votre attention et vous invite à nous retrouver autour des buffets afin de poursuivre ce moment de convivialité.